



Fonds régions et ruralité
Volet 3 – Projet « Signature innovation »

Cadre de gestion

Le 21 février 2023 (MRC-CC-14953-02-23)

Table des matières

1. Contexte	3
1.1. Brève description de la MRCAL.....	4
1.2. Processus ayant mené à l'identification du projet.....	4
1.3. Identification du projet.....	5
1.4. Enjeux.....	5
1.5. Comité directeur.....	6
a) Comité directeur.....	6
b) Engagements.....	7
2. Plan d'action	7
2.1. Étapes du projet.....	7
a) Avis d'intérêts.....	7
b) Comité de mise en œuvre.....	8
c) Conclusion de l'Entente.....	9
Annexe A	10
Carte des secteurs géographiques.....	10
Annexe B	11
Plan d'action.....	11

Contexte

Au printemps 2020, le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (ci-après nommé « MAMH ») renouvelait son partenariat avec les MRC, dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité (ci-après nommé FRR) 2020-2024. Ce programme comporte 4 volets, dont un volet de soutien, aux MRC pour la mise en valeur de leurs particularités, nommé « Signature innovation », soit le 3^e volet du programme FRR.

Ce fonds permet aux MRC d’entreprendre une démarche « *pour consolider ou pour mettre davantage en valeur un domaine, dans lequel elle se distingue déjà, ou une caractéristique de son territoire (...). Elle pourrait aussi choisir de miser sur des initiatives novatrices qui ont été peu ou pas explorées et qui pourraient servir de levier de développement* ». ¹

Le volet 3 – Projet signature innovation des MRC s’inscrit davantage dans une perspective de soutien dans la réalisation d’initiatives qui contribueront à la mise en valeur des particularités des MRC. Le MAMH souhaite donc, avec ce 3^e volet, encourager les MRC à développer ou à se doter d’une identité territoriale forte qui s’articulera autour de leur vision de développement et de leur côté unique.

Le conseil de la MRC d’Antoine-Labelle (ci-après nommée « MRCAL ») a procédé à la tenue d’un lac-à-l’épaule, en novembre 2020, afin de bien arrimer les créneaux porteurs, quant au FRR volet 3. Le conseil considère ainsi que de nombreuses activités récréotouristiques se sont développées, avec les années, et qu’elles constituent, aujourd’hui, un moteur d’attractivité, de bien-être, de développement économique et d’emploi.

Pour y arriver, « *-il faut que les élus municipaux assignés élaborent et mettent en œuvre des projets en collaboration avec des acteurs qui pourraient être interpellés : des organismes socioéconomiques sectoriels, des organismes communautaires, des entreprises privées, des citoyens/citoyennes et même des ministères et des organismes gouvernementaux. C’est une synergie et une concertation de ces paliers-* ». ¹

¹ Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, Fonds régions et ruralité

1.1 Brève présentation de la MRCAL

Créée en 1983, la MRCAL s'étend sur un vaste territoire de 16283 km² dont 38 % sont municipalisés. Ce vaste territoire représente 72 % de la superficie totale de la région des Laurentides et est composé d'attraits naturels prisés par de nombreux villégiateurs et amateurs de plein air offrant un cadre de vie apprécié par les résidents amateurs de nature et plein air. Le territoire est divisé en quatre secteurs municipalisés, soit la Lièvre Nord, le Centre, la Rouge et la Lièvre Sud. Au Nord on retrouve un vaste territoire non organisé (TNO) qui représente 62 % de la superficie de la MRCAL. La MRCAL offre de vastes forêts et montagnes et regorge de lacs et rivières. On y dénombre, par ailleurs, 4500 lacs et rivières (1 489 km²), dont 172 lacs dénombrés dans les 17 municipalités.

Située dans la région des Laurentides, la MRCAL regroupe 17 municipalités comptant 35 922 habitants (2021)².

L'aménagement du territoire comprend six Zecs, quatre Parcs régionaux incluant le Parc Linéaire le P'tit Train du Nord, deux réserves fauniques, des pourvoiries et plusieurs organisations et clubs pour l'entretien des sentiers VHR.

Le territoire de la MRCAL dispose de plusieurs milieux naturels dont l'accès est facile, ce qui en font des lieux de plein air pour le développement des espaces de vie et le développement d'un créneau économique.

1.2 Processus ayant mené à l'identification du projet

Par sa volonté de vouloir identifier son projet signature et innovation, la MRCAL a procédé à l'embauche de la firme BESIDE. Avec son expertise en matière de tourisme et de récréotourisme, la firme a permis à la MRCAL de définir son projet « Signature innovation » du FRR – Volet 3. Cette firme travaille avec le milieu, les communautés et les différents paliers gouvernementaux.

La MRCAL et son conseil, avec l'aide de la firme BESIDE et du CLD, a défini et a fait approuver, au conseil de la MRCAL (par la résolution MRC-CC-14369-01-22) le concept retenu suivant les différentes analyses, rencontres et consultations menées par la firme. Le conseil de la MRCAL a également accepté le devis à être déposé au MAMH visant la conclusion de l'Entente (MRC-CC-14600-05-22).

² Institut de la statistique du Québec 2021

1.3 Identification du projet :

Avec ce projet, la MRCAL, avec l'aide du CLD, lequel est gestionnaire de la MRCAL dans le cadre du développement économique et touristique, souhaite valoriser son potentiel et ses éléments distinctifs. C'est sous la thématique d'un milieu de vie en nature, où la santé, les activités en plein air et le bien-être global que se développera sa marque territoriale « l'Autre Laurentides ». Le projet permettra de créer le fil conducteur pour développer et/ou pour consolider l'identité territoriale de la MRCAL, et ce, à partir de l'existant ou des potentialités innovatrices identifiées. L'offre récréotouristique est devenue un moteur d'attractivité et de développement économique. Le choix du positionnement de ce créneau retenu est sous le thème recherché, soit les espaces, les aventures et la nature.

Plus précisément, le projet « Signature innovation » vise la mise en place d'un parcours de mobilité durable sur l'ensemble de son territoire. L'objectif est de développer une connectivité structurante, afin de faciliter le parcours client (une offre distinctive), sur plusieurs jours, sur l'ensemble des communautés du territoire et avec l'électrification des sentiers de véhicules hors route (VHR).

De plus, des bulles touristiques, sous l'appellation « Expérientielle », viendront compléter le parc d'hébergement traditionnel, en amenant une nouvelle clientèle qui cherche ce type de nuitée. Ce projet pourra inciter les populations (régionale, nationale ou internationale) à venir et à revenir pour plusieurs occasions, avec le parcours reliant les trois Parcs régionaux et le Parc Linéaire. La connectivité est souhaitée pour les 17 municipalités, pour se positionner comme étant la Mecque du canot-camping et du vélo de gravelle en été. La Mecque des véhicules hors route électrifiés ou conventionnels en hiver. Le tout visant à valoriser l'expérience des visiteurs et permettre des séjours avec plusieurs nuitées.

1.4 Enjeux

Ainsi, la MRCAL, doit répondre à divers défis spécifiques pour réaliser son projet « Signature Innovation » :

- Territoire muni de grands potentiels, mais nécessitant la cohabitation de plusieurs utilisateurs et l'aménagement durable.
- Importance de pérenniser les produits d'appel existants : Parcs, sites de prestation nature, sentiers VHR et besoin de financer les infrastructures.
- Valoriser les attraits de ses 17 municipalités et les mettre à contribution.
- Répondre au besoin d'une connexion touristique des communautés: parcours client, mobilité durable, service de proximité (qualité et sécurité).
- Assurer un positionnement cohérent et distinctif, basé sur l'expérience d'immersion en grande nature.

Cadre de gestion FRR – Volet 3

- Assurer la valorisation des attraits en périphérie des produits d'appel, leurs intégrations à des parcours clients.
- Inclure une stratégie d'accueil et d'attractivité de main-d'œuvre en convenant aussi d'une stratégie de valorisation des métiers de l'industrie touristique (professionnalisation) et de l'accessibilité à une main-d'œuvre familière avec la nature et la forêt, méritant une attention dans la pérennisation et la solidification des conditions d'emplois.
- Développer l'offre d'hébergement « Expérientielle » et assurer un accompagnement pour une mise à niveau de l'offre d'hébergement actuelle.
- Développer une stratégie pour fédérer et pour valoriser les hébergements existants.
- Assurer la sécurité sur les circuits (exemple : les itinéraires de vélo de route actuels ne sont pas accessibles pour les familles, puisque les tracés sont sur des routes non sécurisées sans voie dédiée).
- Assurer une diffusion et une prise en charge des acteurs locaux.
- Implantation des actions concernées et création d'un sentiment de fierté, de la population du territoire, par son utilisation.
- Assurer une pérennité financière des installations.

1.5 Comité directeur

a) Comité directeur

Comme première étape, suivant l'article 4.9 de l'Entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ci-après nommé MAMH, la MRCAL, pour le FRR – Volet 3, doit se doter d'un comité directeur.

C'est lors du conseil de la MRCAL, qui s'est tenu le 25 octobre 2022, que la composition suivante a été adoptée pour la formation du comité directeur, suivant la cartographie des secteurs déposés en Annexe A :

- Préfet de la MRCAL
- Maire/Mairesse représentant(e) du Centre
- Maire/Mairesse représentant(e) du Nord de la Lièvre
- Maire/Mairesse représentant(e) de la Rouge
- Maire/Mairesse représentant(e) du Sud de la Lièvre
- Représentant(e) du MAMH

Cadre de gestion FRR – Volet 3

Il est également convenu que des personnes-ressources, sans droit de vote, assisteront la composition de ce comité, soit :

- La direction générale de la MRCAL
- La direction générale du CLD d'Antoine-Labelle
- Le chargé de projet de la MRCAL
- La conseillère du CLD d'Antoine-Labelle en soutien au projet

Considérant l'Entente entre le MAMH et la MRCAL, l'article 5 de celle-ci, prévoit que le comité directeur doit notamment :

- Adopter les règles de fonctionnement
- Adopter le cadre de gestion
- Produire un plan d'action
- Produire les règles de gouvernance (à venir)
- Assurer l'atteinte des objectifs (suivi annuel)

b) Engagements

L'engagement du MAMH, pour le FRR – Volet 3, équivaut à une contribution maximale de 1 261 065\$ pour 3 ans. L'engagement nécessaire de la MRCAL doit être de 252 213\$, pour la durée du projet, soit un montant équivalent à 20 % du montant offert par le MAMH.

Toutes les sommes doivent être engagées pour le 24 décembre 2024 et doivent être dépensées pour le 31 décembre 2025, à défaut, les sommes non dépensées devront être retournées au MAMH.

La durée de l'Entente en cours est valide jusqu'au 31 mars 2026 ou lorsque son objet et ses obligations auront été réalisés.

Plan d'action

2.1 Étapes du projet

a) Avis d'intérêt :

La première étape consistait à signifier au MAMH son intérêt à mettre en œuvre un projet « -Signature innovation- ». Cet avis permettait d'obtenir un maximum de 50 000\$, pris à

même la somme attribuée, qui pourra être utilisée dans le cadre de l'étape de la définition du projet.

La MRCAL a donc signifié son intérêt au MAMH (résolution MRC-CC-13916-11-20) et cette somme a permis entre autres d'assurer les coûts associés au mandat de la firme BESIDE, visant à définir le projet pour la MRCAL. Afin de se prévaloir de cette aide financière, la MRCAL a complété un formulaire de demande qui lui a été transmis par la direction régionale du MAMH.

b) Mise en œuvre:

Il est prévu de mettre en place des canaux de communication spécifiques à chaque catégorie de partie prenante, lesquelles seront déterminées par le comité directeur et aussi, au besoin, de créer des comités de travail pour supporter l'équipe de mise en œuvre.

Le comité de mise en œuvre, qui n'aura pas de pouvoir décisionnel, peut être en soutien, par son expertise, sa vision du territoire et sa compréhension du projet, au comité directeur. Un bilan bimestriel sera déposé au conseil de la MRCAL, pendant la première année (année de 2023), pour que ceux-ci puissent suivre l'avancée des travaux.

Des présentations annuelles seront réalisées au conseil de la MRCAL et au comité directeur de l'Entente, en début d'année pour présenter le plan d'action annuel et pour le rapport d'activité de fin d'année en fin d'année. La fréquence de ces bilans est annuelle.

La constitution adoptée par le comité directeur, pour la composition du comité de mise en œuvre, est la suivante:

- Des élus du comité directeur
- Les 3 directions des Parcs (Montagne du Diable, Kiamika et Poisson Blanc)
- Le chargé de projet de la MRCAL
- La direction de la MRCAL
- La direction du CLD d'Antoine-Labelle
- La conseillère du CLD d'Antoine-Labelle en soutien au projet
- Le consultant de la firme retenue

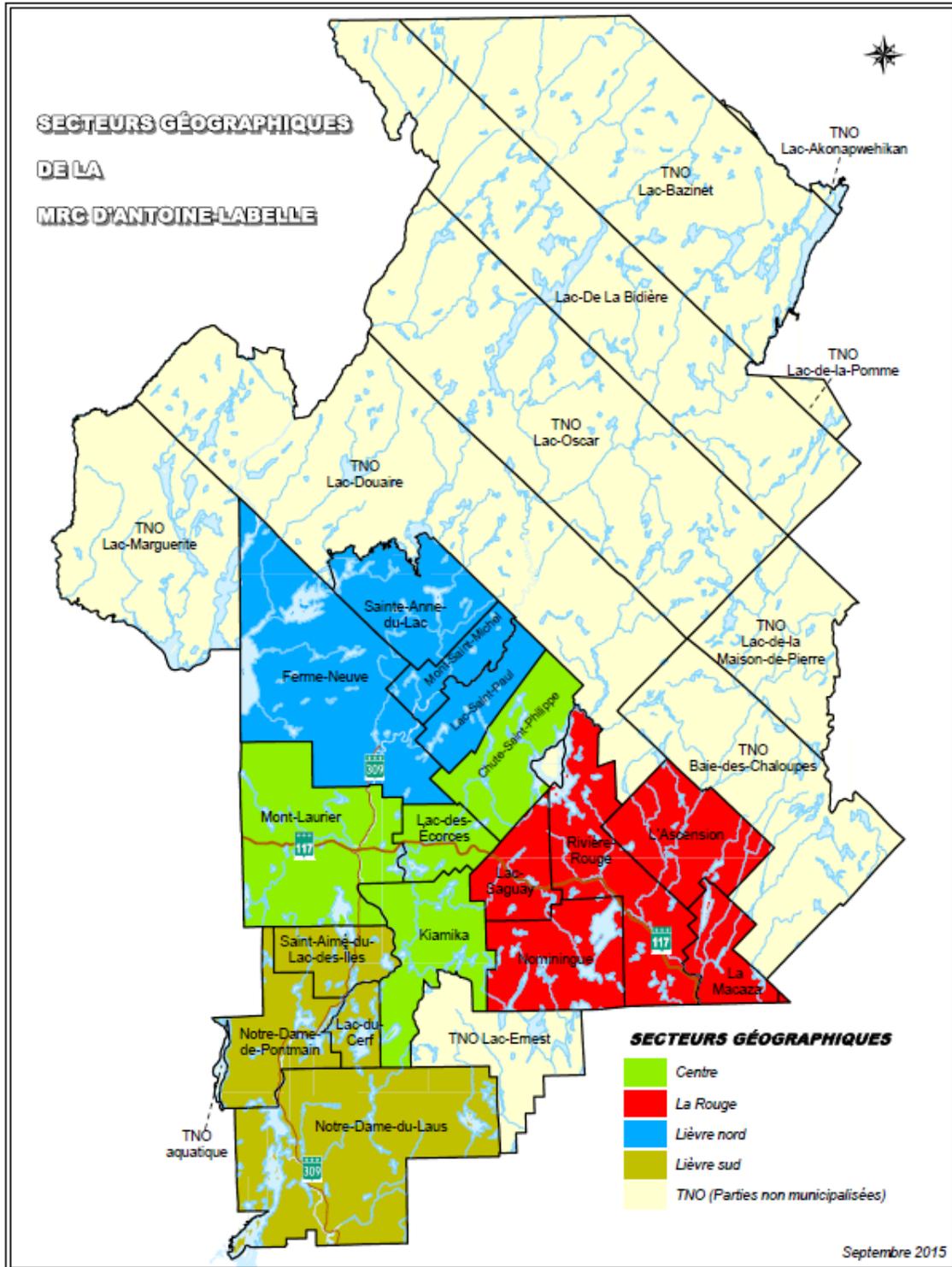
Le comité de mise en œuvre pourra s'adjoindre ou inviter des professionnels ou intervenants du milieu pour des sujets ou dossiers nécessitant leur expertise.

c) Conclusion de l'Entente :

L'Entente « -Signature innovation- » est conclue entre le MAMH et la MRCAL, depuis le 13 décembre 2022. Les sommes serviront à financer la mise en œuvre d'actions spécifiques, en lien avec le projet défini et la démarche, telle que répertoriées dans le plan d'action à être approuvé en comité directeur et annexé au cadre de gestion (Annexe B). Les modalités sont balisées par cette Entente et chaque membre du comité directeur a pris connaissance de l'Entente, afin d'assurer le respect des modalités et des responsabilités de chacune des parties.

Annexe A

- Carte des secteurs géographiques



Annexe B

- Plan d'action

	Lot 1 : Administration et gestion de l'Entente	Lot 2 : Charge de projet bulles et sentiers	Lot 3 : Infrastructures	Lot 4 : Mobilisation du milieu, concertation et accompagnement	Lot 5 : Accompagnement et vision stratégique	Lot 6 : Plan de communication
Véhicule financier	Maximum 10 % de l'enveloppe globale de l'Entente (151 328 \$) à titre de frais de gestion et embauche d'un chargé de projet	Contrat de services	Aides financières (demandes de subventions)	Contrat de services	Contrat de services	Contrat de services (en fonction du solde à venir)
Fournisseurs de services	S. O.	Parc de la Montagne du Diable	S. O.	CLD Antoine-Labelle	BESIDE	Appel d'offres par la MRCAL (Fournisseur de services à venir)
Responsables	MRCAL	Parc de la Montagne du Diable et CLD	Parcs et CLD	CLD	BESIDE	MRCAL et firme
Bénéficiaires	MRC Antoine-Labelle (mandataire de l'Entente volet 3)	S. O.	Parcs régionaux	S. O.	S. O.	S. O.
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> Animation du comité directeur (convocation et compte-rendu) Gestion de l'enveloppe de l'Entente Reddition de comptes sur l'avancement de l'Entente et suivi budgétaire Communications publiques à propos de l'Entente Octroi et rédaction des contrats de services et des subventions selon le cadre de gestion et les décisions du comité directeur. Suivi des contrats et conventions. Octroi du contrat de l'élaboration de l'image de marque 	<ul style="list-style-type: none"> Planification des besoins de main-d'œuvre des parcs Mise en place et animation d'un comité de mise en œuvre pour les étapes de cocréation des bulles et sentiers Vérification du potentiel d'utilisation des sentiers existants et des anciens chemins forestiers Planification du projet bulles et sentiers de connectivité Aide au marketing pour la stratégie de l'image (mobilisation, consultation) 	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction et dépôt de leurs projets respectifs dans le cadre des programmes d'aide financière pertinents, dont celui de l'Entente Signature-innovation 	<ul style="list-style-type: none"> Animation du comité de mise en œuvre et de financement <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des promoteurs Mobilisation des parties prenantes des secteurs économique et touristique des actions Voir à l'adhésion des parties, des actions et des consultations Appropriation stratégie de marketing (développement touristique et financement) 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement de la MRC dans l'établissement de la vision stratégique et de communication du projet Relations avec les élus, les municipalités, les parcs et les ministères et organismes subventionnaires Aide à la mise en place du projet par son expertise 	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une image de marque Développement d'outils de communication Développement d'une stratégie marketing

Cadre de gestion FRR – Volet 3

<p>L'Entente</p>	<p>4.6 à 4.17, 13.1 et 13.2, ainsi que les Annexes B et C</p>	<p>Annexe C</p>	<p>5.3.2 et conditions de l'Annexe A, ainsi que 5.3.3 - Maximum 80 % des dépenses admissibles - Programme (paramètres et critères de soutien) apparaissent dans le cadre gestion publié sur le site Web de la MRCAL - Respect des règles de cumul des programmes des autres MO - Signature de convention d'aide financière entre la MRC et le bénéficiaire</p>	<p>Annexe C</p>	<p>Annexe C</p>	<p>Annexe C</p>
-------------------------	---	-----------------	--	-----------------	-----------------	-----------------